



WERENTZ '

LE MAG !

COMMUNE DE WERENTZHOUSE

BULLETIN N° 7—AOUT 2024



LES CLOCHES DE NOTRE EGLISE ST WENDELIN

MAIRIE - adresse : 10 rue de Fislis—68480 WERENTZHOUSE

Téléphone : 03.89.40.42.34 Fax : 03.89.08.21.95

Mail : mairie@werentzhouse.fr—Site internet : www.werentzhouse.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/werentzhouse>

Illiwap : s'inscrire sur https://station.illiwap.com/fr/public/mairie-de-werentzhouse_68363

Horaires d'ouverture du secrétariat : lundi 8h30-12h00 et 14h-19h—Mardi et jeudi : 14h-17h-mercredi et vendredi : 8h30-12h

Permanence Maire et Adjoints : chaque lundi de 18 h à 19 h (sans rendez-vous) ou sur rendez-vous (appeler le secrétariat)

Décharge du Buchholtz (déchets verts) : définitivement fermée

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU

Bâtiment 3—quartier Plessier—68130 ALTKIRCH -Tél. : 03.89.08.36.20 - mail : accueil@cc-sundgau.fr

Compétences : eau potable, assainissement, ordures ménagères, tri sélectif, petite enfance, crèche,

Multi-accueil, relais des assistantes maternelles, accueil périscolaire, restauration scolaire...

CONTACTS

ORDURES MENAGERES-TRI-DECHETTERIE : antenne d'Altkirch (tél. : 03.89.08.36.24—mail : bien-trier@cc-sundgau.fr) -

Les sacs à tri et à biodéchets peuvent être retirés à la mairie de Werentzhouse

L'antenne de Waldighoffen est fermée au public (sauf pour le pôle enfance –jeunesse : veuillez sonner)

EAU, ASSAINISSEMENT ET URGENCE FUITE D'EAU : numéro d'astreinte : 03.89.25.83.21

Questions administratives : appeler le 03.89.08.47.57

ASSOCIATION	CONTACT	TELEPHONE	OBSERVATIONS
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	M. DOMINGUEZ Cédric	03.89.70.54.69	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	M. PROBST Patrice	03.89.08.20.52	
ACSL	M. WELKER Christian M. RAUSER Christian	06.07.11.31.29 06.45.02.09.90	Gestion salle polyvalente et réservations
ASSOCIATION ILL DETENTE	Mme MISSLIN Bernadette	03.89.40.44.69	Cours de DO-IN
ASSOC. DE JUMELAGE AVEC VASSELAY	Mme LINDER Jocelyne	03.89.40.72.78	
ASSOC. DU MUSEE DES AMOUREUX ET DU PATRIMOINE SUNDGAUVIEN	Mme GRIMLER Geneviève	03.89.40.50.47	
SUND'GO'THAI ANIMATION	M. GUTZWILLER Eric	06.19.44.13.60	
CLUB DU 3EME AGE	Mme MONA Brigitte	03.89.40.33.95	
CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE	M. VILLERMET Mickaël	03.89.08.22.03	
GROUPE THEATRAL DE WERENTZHOUSE	Mme KLOPFENSTEIN Nicole	03.89.40.40.71	
UNION SPORTIVE	Mme BLIND Mélanie	06.31.63.28.66	Tennis de table
ACCW	Mme PFIFFER Esther	06.67.41.37.58	Organisation marché de Noël et autres manifestations
ASSOC. KLIKA OHNA MASS	M. KEMPF Cédric	S'adresser à la mairie	



EDITO DU MAIRE

Un été pas tout à fait comme les autres...

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

Il semble que les faits de société se soient mis au diapason de la météo : instables, tourmentés, imprévisibles... En attendant, place au sport, place aux vacances pour ceux qui en ont... Espérons que les Jeux Olympiques soient une magnifique fête, qui permettra de retrouver de l'enthousiasme collectif et de renforcer la fraternité entre les peuples ; alors que le contexte national et international reste lourd et tendu, espérons la venue de temps meilleurs.

METEO & POLITIQUE :

Un évènement imprévu s'est invité en ce début d'été : les élections législatives anticipées !

Les élus, agents municipaux et citoyens volontaires ont été mobilisés pour assurer la tenue de ces élections et je les en remercie. Vous avez été nombreux à voter et cette participation, quel que soit votre vote, est le signe de votre regain d'intérêt pour ce temps démocratique. A travers les élections européennes, les Français ont exprimé leur mécontentement envers le Président de la République et son Gouvernement et suite à la dissolution précipitée de l'Assemblée nationale, notre pays vit une séquence politique inattendue avec des péripéties politiques qui déchaînent les passions, révèlent des inquiétudes et des incertitudes... tout cela n'étant pas très rassurant pour la santé démocratique du pays et influant sur l'ambiance et le moral des Français.

Notre pays va mal, car depuis plusieurs années, nous nous sommes éloignés des valeurs essentielles qui composent notre République : le travail, le respect et l'honnêteté. Si autrefois la vie des Français s'organisait autour de leur travail, de leur famille, aujourd'hui la société de consommation relègue ces valeurs au second plan. *Et seul un engagement collectif permettra de remettre le pays sur de bons rails.*

De fait, au lendemain de ces élections, il m'est difficile d'anticiper les conséquences pour notre commune et notre quotidien mais dans ce monde changeant, dans ce pays en proie aux difficultés et aux communautarismes, je crois plus que jamais que **la commune est le bon échelon, celui de la proximité**. Loin du vacarme et de la violence du monde, la vie paisible de notre commune avance malgré la montée du « chacun pour soi » et de quelques incivilités irritantes.

Le retour de l'inflation, la flambée des prix de l'énergie sont des indicateurs dont il faut tenir compte lorsqu'on a la charge d'une commune. Au mois d'avril dernier, **les conseillers municipaux ont arrêté des choix et voté le budget communal sans augmenter les taux de la fiscalité locale**. Dans un contexte toujours plus compliqué, mon unique volonté reste d'œuvrer pour la dynamique de la commune en imaginant des solutions pour la projeter dans l'avenir et poursuivre son développement pour les générations futures.

2024, année bissextile, confirme son caractère exceptionnel. Alors que nous sommes en été, saison généralement marquée par une pause de la croissance végétale, nous sommes confrontés cette année à un défi particulier. Après un printemps exceptionnellement pluvieux (ce qui a, certes, permis de réalimenter les nappes phréatiques) un début d'été qui ne l'a pas moins été, avec en plus quelques journées orageuses, **la croissance de la végétation a été accélérée, rendant nécessaire la mobilisation accrue de notre agent technique**. Les heures d'arrosage sont remplacées par des heures de tonte et de taille d'une végétation qui prolifère. Son engagement est exemplaire face à l'ampleur de la tâche, Laurent fait tout son possible pour maintenir notre cadre de vie propre et agréable.

Merci également à tous les bénévoles qui contribuent à la vie de notre communauté. Leur dévouement et leur générosité sont des atouts précieux pour notre village. Que ce soit lors des événements, des projets collaboratifs, ou dans le cadre de l'entretien de nos espaces verts ou de notre cimetière, chaque geste compte.



Dans le cadre de notre engagement écologique, nous avons adopté une politique de « zéro phyto » pour l'entretien et nous sommes bien conscients que cette transition peut entraîner une végétation parfois abondante et désordonnée. Nous vous demandons d'être indulgents et de comprendre que cet engagement de protection de la biodiversité est notre affaire à tous.

Je vous rappelle également que **la propreté des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires**, syndics gestionnaires de copropriétés, locataires, riverains de la voie publique, ainsi que les occupants à titre commercial de l'espace public. **Chaque propriétaire est responsable de l'entretien des abords en limite de sa propriété avec le domaine public (nettoyage, désherbage, élagage des arbres ou arbustes qui débordent sur la voie publique, dégagement des feuilles et débris, déneigement...).** Veillons à ce que le trottoir reste praticable et sans obstruction, notamment au niveau des bouches d'égout. En respectant ces règles simples, nous contribuons tous à un environnement agréable et harmonieux. Merci à chacun pour votre collaboration et votre sens civique.

Je tiens également à souligner l'importance de la solidarité et du vivre-ensemble, valeurs qui nous sont chères. En cette période estivale, pensons à nos voisins, notamment les plus isolés et les plus vulnérables. Un petit geste, une visite, une attention peuvent faire toute la différence.

UNE TRES BELLE JOURNEE PASSEE ENSEMBLE !

Malgré une météo aussi capricieuse que lassante, nous avons eu la chance de vivre, le 2 juin dernier, un évènement incroyable qui a ravi petits et grands. Nous sommes passés entre les gouttes et nous avons pu apprécier le talent et l'enthousiasme des enfants, des musiciens, des sportifs, des intervenants, des bénévoles... qui se sont mués en véritables professionnels afin de nous offrir du spectacle, de nous partager leurs passions.



La volonté est le principal moteur qui permet de réussir !

Merci à tous ceux qui nous accompagnés tout au long du projet, à vous tous, qui avez participé à son succès ! Être Maire, ce n'est pas toujours facile, mais lorsque l'on a le bonheur de voir aboutir et d'inaugurer un beau projet, on ne peut qu'être enthousiaste et fier de vous voir, toujours plus nombreux, à profiter de cet espace, de la nature verdoyante. Merci aux enfants pour leur magnifique prestation, à Mme la Directrice et à l'ensemble de l'équipe pédagogique pour le spectacle proposé. Je remercie les enseignantes pour tous les projets réalisés en cette année olympique.



Merci aux associations présentes pour les démonstrations, les animations, la restauration proposées. Le sport, de manière générale, incarne des valeurs que nous chérissons tous au sein de la commune : la solidarité, le dépassement de soi et le vivre ensemble. Merci aux adjoints, aux conseillers municipaux, au personnel communal, aux bénévoles qui se sont investis pour que cette fête soit une réussite.

Du sourire sur tous les visages, que cela fait plaisir, alors gardons-le, gardons la Flamme.

Gardons cette flamme, afin de faire perdurer l'esprit olympique, pour continuer le bien-vivre ensemble, pour séduire de futurs habitants, pour profiter de cet espace et pour rendre notre territoire toujours plus accueillant.

« Avec vous et pour vous », gardons-la, Ensemble avec les valeurs de l'Olympisme : L'Amitié, le Respect et l'Excellence.

Ensemble, nous avons accompli de belles choses, ensemble continuons à construire un avenir durable pour Werentzhouse. Avec un tel dynamisme, c'est plein d'espoir et de confiance que nous poursuivrons notre mission pendant les 2 dernières années de ce mandat et je compte sur votre soutien pour que notre village continue à être un lieu de sérénité. Notre commune continuera de grandir et de s'épanouir grâce à l'engagement et à la solidarité de chacun d'entre vous. Avec mon équipe, nous continuerons à développer nos projets avec toujours la même passion et cette envie qui nous anime.

« Le travail d'équipe est la capacité de travailler ENSEMBLE vers une vision commune... C'est le carburant qui permet à des personnes ordinaires d'atteindre des résultats extraordinaires », disait Andrew Carnegie.

De nouvelles idées, de nouveaux objectifs toujours au service du bien-être des Werentzhouseois.

J'évoque volontiers la Journée Citoyenne du 25 mai dernier qui aura, à nouveau, rassemblé une soixantaine de bénévoles, fidèles ou nouveaux, autour de chantiers variés.

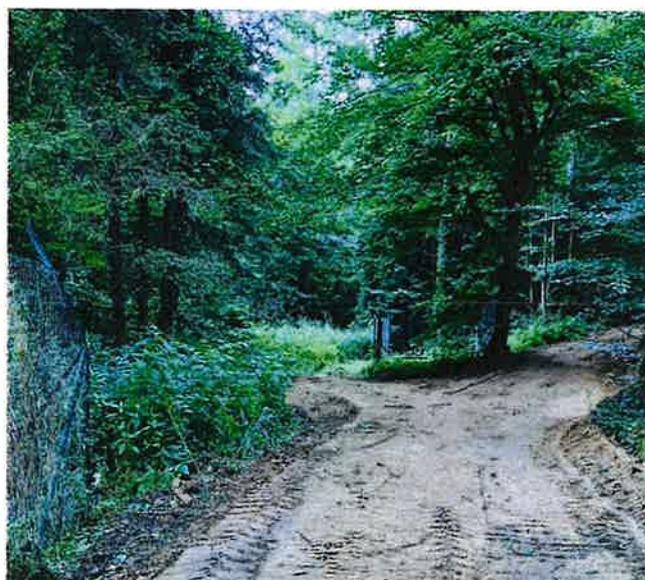


Félicitations à tous les participants, encore une fois, vous avez été formidables ! Merci pour votre présence, votre engagement, le partage de vos talents toujours très appréciés et pour le temps consacré à notre beau village ! Encouragez vos amis, vos enfants à nous rejoindre, Rendez- vous, **le 21 septembre prochain**, pour une nouvelle matinée de travail.

Ces moments de convivialité sont l'essence même de notre commune et contribuent à entretenir le sentiment d'appartenance et les liens de solidarité entre les habitants. Derrière tous ces moments précieux pour le bien-vivre ensemble, il y a **des personnes engagées, que je tiens à remercier chaleureusement : leur engagement et leur passion font de notre commune un lieu reconnu pour son dynamisme, un village où il fait bon vivre.** Ensemble, faisons de cet été un moment de partage, de convivialité et de bonheur. Que chaque journée soit l'occasion de créer des souvenirs mémorables, de renforcer les liens qui nous unissent et de cultiver cette belle harmonie qui fait toute la richesse de notre commune.

L'été est aussi la période des travaux et **des travaux d'assainissement** qui relèvent de la compétence de la CCS ont été lancés dans la rue de l'École et la rue du Vignoble. Nous sommes conscients des désagréments que cela pourra occasionner mais, soyez assurés que les services de la CCS et l'entreprise mettent tout en œuvre pour minimiser les perturbations et achever ces travaux dans les meilleurs délais (la rue de l'école devant être accessible et carrossable pour la rentrée).

Ces travaux devant être réalisés dans l'urgence afin de répondre aux exigences préfectorales quant à la mise en conformité du réseau d'assainissement de l'ex-Communauté de Commune Ill et Gersbach (Recours au Tribunal envers le PLUi), ils n'ont pas pu faire l'objet d'une concertation au préalable et, de fait, les travaux de voirie à proprement dit, à charge de la commune, n'ont pas été chiffrés de façon détaillée, ni inscrits au budget 2024. Ainsi, le conseil municipal lancera par la suite une étude de sécurisation de la rue de l'école, d'enfouissement des réseaux secs, afin de pouvoir programmer et d'échelonner sur les années à venir, les travaux de réfection globale de la voirie.



Des travaux de réfection de chemins forestiers ont également été réalisés afin de permettre l'accès à la zone de captage, la réouverture des sources étant imminente.

Le mois d'août verra également le lancement de la consultation publique pour le marché « construction du hangar et des box de stockage » à côté de la zone de loisirs, afin de pouvoir débiter les travaux en novembre.

Lors de chaque opération réalisée, nous tâchons de limiter les dépenses et de trouver les financements possibles à leur réalisation et une nouvelle fois, je salue le travail remarquable des agents communaux. Sans leur implication, il serait difficile de mener à bien nos projets et les tâches quotidiennes municipales.



Rappel : Spécificité de l'Alsace-Moselle - Déclarations arrivée / départ

Vous avez emménagé à Werentzhouse ?

Présentez-vous en Mairie avec une pièce d'identité et votre livret de famille. **En Alsace-Moselle, les dispositions du registre domiciliaire font obligation à toute personne qui change d'adresse de se déclarer en Mairie.**

Plus précisément, il convient de faire une déclaration du départ de la commune quittée et une déclaration d'arrivée dans la commune du nouveau domicile. Le non-respect de ces dispositions relève de l'article R. 610/5 du Code pénal et est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe.

Je souhaite également profiter de cet édito pour rappeler l'importance de la participation citoyenne. Vos idées et suggestions sont essentielles pour continuer à faire de notre commune un endroit agréable à vivre. N'hésitez pas à venir échanger lors des permanences en mairie ou à nous contacter par mail.

Souhaitant toujours améliorer notre communication, je vais instaurer **des rencontres élus-habitants (Stammtisch)**. Elles démarreront au mois d'octobre et permettront aux élus de répondre à vos questions et d'échanger en toute simplicité sur tous les sujets de la vie courante et de recueillir vos avis, vos attentes.

La rentrée verra également **la création d'un Conseil Citoyen des Jeunes**. Il permettra aux jeunes générations de créer, développer, et mettre en place des actions citoyennes ou solidaires au travers de différents projets. *Il sera composé de jeunes, de 9 à 15 ans, fréquentant les classes allant du CM1 à la 3ème. Le public concerné sera invité à une première réunion d'informations courant septembre.*

Enfin, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous de profiter pleinement de cette période estivale. **Que ce soit en famille, entre amis ou en solo, prenez le temps de vous ressourcer, de découvrir ou redécouvrir notre patrimoine, et de participer aux nombreuses animations prévues sur notre territoire.**

Vous trouverez, autant dans le catalogue de l'office de tourisme que dans celui de la Communauté de Communes Sundgau, une longue liste de sorties, d'idées de balades et d'activités pour découvrir et redécouvrir le patrimoine naturel, historique et culturel de notre beau Sundgau.

Ensemble, profitons de la nature qui nous entoure et faisons de cet été un moment inoubliable de partage et de joie.

Bel été à tous, un été 2024 en fêtes, un été sportif, culturel et reposant !

Votre Maire, Eric Gutzwiller



« Votre avenir est une toile blanche, chaque choix, chaque action est un coup de pinceau. Osez rêver grand, osez échouer, et surtout osez réussir. Le monde appartient à ceux qui croient en la beauté de leurs rêves. » (Eleanor Roosevelt).



Extraits des délibérations du Conseil Municipal

Séances des 5 février et 10 avril 2024

Membres du Conseil Municipal : M. GUTZWILLER Eric, Maire

Adjointes au Maire : MM. et Mme WOLF Hubert, MANGOLD Karine, CHONG KEE Sténio, MATHIOT Denis

Conseillers municipaux : MM. et Mmes ANTHONY Audrey, BILGER Christophe, KLOPFENSTEIN Nicole, LACHAT Claudia, LAMY Julien, LE FAVI Mario, MONA Brigitte, MULLER Sylvie, THEURILLAT Jonathan

Absents :

Séance du 5 février : M. LAMY Julien (excusé, sans procuration)

Séance du 10 avril : néant

AFFAIRES FINANCIERES

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

Les comptes administratifs et de gestion 2023 sont approuvés à l'unanimité.

Résultat des deux sections, compte-tenu des dépenses et des recettes restant à réaliser

Section de fonctionnement : + 443608.43 € Section d'investissement : - 59517.10 + 13255.12 € de restes à réaliser

Le déficit de la section d'investissement sera couvert par l'excédent de la section de fonctionnement.

Le compte de gestion établi par le percepteur, identique au compte administratif, est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2024

Il est adopté à l'unanimité. Dépenses et recettes sont équilibrées comme suit :

Section de fonctionnement : 1038696.45 € Section d'investissement : 1001764.53 €

IMPOTS LOCAUX : Pour mémoire, la suppression de la taxe d'habitation est effective pour tous en 2022 ; la TH sur les résidences secondaires est maintenue ; le taux CFE n'est plus de la compétence de la commune. La taxe d'habitation sur les résidences principales est perçue par l'Etat et non plus les communes. Cette perte est compensée ; à partir de 2021, apparaît le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière bâtie. Le montant n'est pas forcément égal à la perte de TH enregistrée par la commune. Celui-ci peut être supérieur ou inférieur. Pour notre commune, il est inférieur (commune sous-compensée). Sera donc appliqué un coefficient correcteur calculé par l'Etat (pour 2024, 124 693 €).

<u>Taux</u> : taxe d'habitation (résidences secondaires)	21.09 %		
Taxe foncière bâtie	31.96 %	Taxe foncière non bâtie	83.00 %

TARIFS COMMUNAUX (cimetière, location alambic, droits de place) :

Les tarifs sont fixés comme suit :

- Cimetière : tarifs réajustés pour le colombarium soit 600 € les 15 premières années, puis 400 € pour le

renouvellement. Autres tarifs : concession simple sur 15 ans : 100 € ; concession cavurne sur 15 ans : 800 € pierre incluse, puis 300 € lors du renouvellement ; jardin du souvenir : 50 €.

- Droit de place (1 journée : 20 €)
- Location alambic (10 € par jour entamé)

PREPROGRAMMATION 2024

Le conseil municipal examine les propositions de programmes et acquisitions en investissement pour 2024. Hormis les crédits à prévoir pour les chantiers et acquisitions en cours, sont retenus : crédits journée citoyenne ; 1 rue de Bâle : déconnexion des fosses et travaux aménagement du parking ; aménagement d'une liaison piste cyclable ; achat de matériel pour l'atelier ; crédits pour archivage ; achat matériel divers pour le secrétariat ; programme village d'avenir (photovoltaïque, rénovation du logement de l'ancienne gare : études) ; crédits pour réfection voirie après travaux d'assainissement dans les rues de l'école et du vignoble ; achat de barrières pour la forêt ; réfection de chemins forestiers ; restauration du wagon ; réajustement éclairage public ; remise à niveau de regards sur les routes départementales ; accessibilité et sécurisation de l'école ; mise aux normes des locaux de travail ; travaux et acquisitions dans la salle polyvalente.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Il est décidé à l'unanimité d'attribuer une subvention :

GAS (Groupement d'Action Sociale du personnel) : 90 € par agent et par an ; 30 € à l'Association des Amis du mémorial Alsace-Moselle ; Ass. Part'âge Waldighoffen : 100 € ; Amis de Luppach : 100 € ; Fondation du Patrimoine : 75 € ; Conservatoire des sites alsaciens : 35 € ; prévention routière : 50 € ; les amis des chats d'Alsace : 300 €

Il ne sera pas donné suite aux autres demandes.

REGLES CONCERNANT LES CADEAUX

Le Conseil Municipal fixe la liste des cadeaux autorisés et que la commune offre régulièrement à l'occasion d'événement personnels, pour les grands anniversaires des personnes âgés, les enfants, les concours village fleuri et illuminations de Noël, etc

ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOURVABLES

Le conseil municipal donne délégation au maire pour admettre en non valeur les créances irrécouvrables de moins de 100 €.

AFFAIRES DOMANIALES

SECURISATION ET ACCESSIBILITE DE L'ECOLE

Le maire explique que les travaux consistent en

- ⇒ Sécurisation : aménagement d'une issue de secours (à ce jour, une seule porte d'entrée pour le bâtiment principal composé de deux classes) ; coût estimatif HT : 37144.17 €
- ⇒ Travaux en vue de la conformité à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'école élémentaire à deux classes (inclus création d'un local de stockage) ; coût estimatif HT : 82900 €

Des demandes de subvention ont été déposées ; il sera décidé ultérieurement si ces travaux seront réalisés, en fonction de l'avenir de l'école.

AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE

Le maire explique que les travaux consistent à relier l'agglomération à la piste cyclable existante entre Bouxwiller

et Durmenach, via une voie communale (rue du moulin) des chemins de l'AF Bouxwiller (ban de Bouxwiller - section 7 - parcelles 57 et 101) et Werentzhouse (section 9 - parcelles 38-45-59). La CCS est l'AOM (autorité organisatrice de la mobilité) et dispose d'une enveloppe pour le développement des pistes cyclables. La commune reste maître d'ouvrage. Les travaux sont estimés à 38457.62 € HT (travaux d'empierrement) et 1773 € HT (signalétique). Le Maire est autorisé à signer une convention avec la Communauté de Communes du Sundgau et à déposer les demandes de subvention. L'accord des associations foncières sera également sollicité.

GESTION DE LA FORET

BOIS D'AFFOUAGE 2024

Le principe du bois d'affouage à destination des habitants est renouvelé pour 2024 ; le prix du stère est fixé à 65 € sans taxes (de 5 à 10 stères). Séance du 10.04.2024 : la liste des inscriptions est approuvée.

FIXATION DES PRIX DU BIL

Le prix du BIL est fixé à 60 € HT le m3. Pour mémoire, précédentes délibérations : 6.12.2021 (40 € HT) ; 21.11.2022 (50 € HT).

BILAN FINANCIER 2023

Les bois d'œuvre se sont vendus à un prix élevé mais les frais de bucheronnage ont augmenté. Une sortie en forêt animée par M. CAPRON, garde-forestier est prévue pour le 4 mai.

PROJET DE VENTE DE TERRAIN

Le parking situé en face de la mairie comporte un espace vert inutilisé. Le service des domaines a estimé cet emplacement à 7500 € (+- 10 %) pour 1.56 ares environ. Le Conseil Municipal a décidé de détacher ce terrain et de le proposer à la vente aux riverains. Un déclassement du domaine public est nécessaire.

Il est décidé de fixer le prix à 7500 € forfaitaires et de le proposer à tous les riverains directs.

ZONE DE LOISIRS

Le conseil municipal approuve l'avenant n° 1 au marché de travaux passé avec ID VERDE, valant décompte définitif soit

	Tranche ferme	Tranche optionnelle 1	Tranche optionnelle 2	Total
Montant du marché initial :	157 341.20 € HT	136 097.40 € HT	15 817.79 € HT	309 256.39 € HT
Montant de la modification n°1 du marché :	160 110.83 € HT	141 667.35 € HT	17 807.31 € HT	319 585.49 € HT
Nouveau montant du marché :	2769.63 € HT	5569.95 € HT	1989.52 € HT	10 329.10 € HT

CONSTRUCTION D'UN HANGAR COMMUNAL

Le maire est autorisé à lancer une consultation publique en vue de la construction d'un hangar communal et de silos de stockage. Le coût d'objectif est fixé à 125 000 € HT. Les critères de sélection ont été fixé à 60 % pour le prix ; 40 % pour la valeur technique (méthodologie pour la réalisation et cohérence du planning)

Le Conseil Municipal (via les commissions) examinera les offres et autorisera la signature du marché, le cas échéant.

PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal des projets de travaux de la Communauté de Communes en matière d'assainissement

PROGRAMMATION : 2024 : rue de l'école, rue du vignoble ; 2025 : grand'rue, rue des sapins, rue des chênes et mise en place d'un déversoir d'orage rue des lilas et rue des anémones ; abandon de l'impasse des tulipes pour le

moment car il s'agit d'un quartier privé : les propriétaires devront poser eux-mêmes le séparatif puis se déconnecter ; la CCS peut les informer et les guider ou faire une réunion publique ; ils ont été informés en 2014.

PRINCIPE

Raccorder un maximum de rues au séparatif avant 2026, là où la densité de construction est la plus importante, si possible des voies communales où il y a déjà une amorce principale.

SPECIFIQUE RUE DE L'ECOLE ET RUE DU VIGNOBLE

Il sera probablement nécessaire de remplacer le réseau eau potable (charge CCS) ; quelques maisons sont directement raccordées au Gehrenbach, la canalisation eau peut gêner. Terrains à bâtir : une amorce sera à leur charge. Il faut compter environ un mois de travaux par rue ; démarrage : juillet 2024

AUTRES TRAVAUX A PREVOIR : les crédits ont été prévus au budget communal 2024 - estimatif du MO de la CCS en date du 22.03.2024

Nature des travaux : reprise totale des enrobés inclus dégroutage, nivellement et réglage sur la même surface, mise à niveau des affleurants, plus-values pour des hypothétiques purges en cas d'instabilités de la couche de base et application des enrobés sur 6 cm soit une reprise totale des enrobés rue du vignoble : 33845 € HT, une reprise totale des enrobés rue de l'école : 31815 € HT, un nouveau branchement EU rue de l'école : 3500 € HT. Les travaux seront réalisés dès lors qu'ils sont jugés nécessaires ; une réfection des tranchées est déjà prévue, financée par la CCS. Le petit hangar près de l'école sera démoli. M. THEURILLAT suggère d'élargir la bande roulante de la rue du vignoble.

PLU INTERCOMMUNAL

La révision étant en cours, le maire propose quelques réajustements du PLUi approuvé : mise en place d'emplacements réservés pour créer un sentier entre la rue de Bâle et la rue du vignoble ; pour redresser la rue du vignoble dans sa partie haute ; pour prévoir une extension du musée des amoureux ; pour assurer la desserte des réseaux de la zone AU de la rue du vignoble via le sentier des écoliers. Quelques réajustements de zones sont également prévus. Le conseil Municipal donne un avis favorable

CHASSE COMMUNALE 2024/2033

M. SCHOEFFEL Adrien de Bettlach est nommé estimateur des dégâts de gibier hors sanglier pour la nouvelle période de chasse.

AFFAIRES GENERALES

PERSONNEL COMMUNAL

CONTRAT DE PREVOYANCE (protection invalidité, décès ... du personnel)

Les taux sont révisés au 01.01.2024 (incapacité : 0.82 % ; invalidité : 0.44 % ; perte de retraite : 0.62 % ; décès/PTIA : 0.34 %)

INSTAURATION DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE FORFAITAIRE

Les agents de la commune bénéficieront de la prime unique (sous conditions de ressources) soit entre 300 € et 800 €.

COMPTE EPARGNE TEMPS

Il a été instauré en 2011. Le Conseil Municipal accepte de prévoir une indemnisation partielle ou la prise en compte au sein du RAPF de droits épargnés

ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

M. le Maire précise que la Loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ». Ainsi, ladite Loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables. Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables. Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus compliqués à réaliser, notamment avec la création, par le porteur de projet et à ses frais, d'un comité de projet lors de la phase de concertation.

Une consultation du public a eu lieu du 6.2.2024 au 23.02.2024

Sont donc retenues les zones suivantes :

SOLAIRE THERMIQUE OU PHOTOVOLTAIQUE SUR TOITURE : favorable sur toutes les toitures

SOLAIRE THERMIQUE OU PHOTOVOLTAIQUE SUR OMBRIERE : favorable sur le parking ou talus de la salle polyvalente (section 9 - parcelles 6-70-72)

SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE SUR TERRAIN AGRICOLES : favorable sur les zones agricoles (zones A) hors contraintes environnementales de la commune pour lesquelles une volonté politique et de l'exploitant agricole est connue en faveur de l'agrivoltaïsme

SOLAIRE THERMIQUE OU PHOTOVOLTAIQUE AU SOL SUR TERRAINS DEGRADES OU ARTIFICIALISES : sans objet, pas de potentiel.

EOLIEN TERRESTRE : l'étude de potentiel éolien développée à l'échelle du PETR ne nous classe pas dans les zones favorables. Avis défavorable à l'éolien terrestre sur l'ensemble de la commune.

METHANISATION AGRICOLE OU NON AGRICOLE : favorable uniquement dans les zones AC (sorties d'exploitation) du PLUi, à 200 m au moins des zones U ou AU et éloignées des cours d'eau et des zones à enjeux environnementaux (zones de captage d'eau notamment) ; avis défavorable à la méthanisation industrielle.

GEOOTHERMIE PROFONDE : Potentiel de géothermie profonde limité - sans objet

GEOOTHERMIE DE SURFACE : avis favorable pour l'ensemble des zones urbanisées ou à urbaniser de la commune ainsi que les bâtiments isolés

RESEAUX DE CHALEUR : la configuration géographique des bâtiments publics n'est pas favorable à la réalisation d'un projet de réseau de chaleur. Projets à étudier au cas par cas. Nous ne disposons pas de zones d'activité.

HYDRAULIQUE : favorable dans la zone du canal du moulin.

URBANISME : ADHESION AU CONTRÔLE DE RECOLEMENT PROPOSE PAR LE PETR

Le PETR propose le lancement d'une mission de contrôle des constructions sur les Etablissements recevant du public, dans les zones inondables, au titre des monuments historiques, si litiges entre particulier, implantation près de voie publique, etc. Le Conseil Municipal y renonce au vu du coût annoncé et incertain et au vu du peu de dossiers de ce type.

URBANISME : CONVENTION AVEC LE PETR POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES

Le projet d'avenant modifiant les conditions de calcul des avances est approuvé.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VELO ELECTRIQUE PAR LE PETR

La convention est renouvelée pour 2024 et 2025 ; l'entretien et l'assurance sont à la charge de la commune ; abonnement : 100 € par an pour financer l'entretien des batteries électriques.

BRIGADES VERTES

Sont reconduits les délégués Eric GUTZWILLER, titulaire et Nicole KLOPFENSTEIN, suppléante.

DROIT DE PREMPTION URBAIN

Le conseil municipal souhaite acquérir une fraction des parcelles n° 120-121—section 6 (près du ruisseau du Gehrenbach) en vue de l'élargissement du chemin (un emplacement réservé est inscrit dans le PLUi III et Gersbach).

DIVERS

- réouverture des sources de Werentzhouse : quelques travaux restent à faire notamment pour l'accès et la conformité des installations
- Grand chêne : il est nommé « grand chêne du Walchenberg»
- Réunion chambre d'agriculture/agriculteurs : un plan d'action 2024-2025 a été mis en place pour réduire les coulées de boue

LES GRANDS ANNIVERSAIRES

Mois de juillet 2024

le 11 juillet	SCHMITT Clémence	77 ans
le 19 juillet	DOMINGUES Ildia	71 ans
le 28 juillet	DA SILVA Susanna	72 ans

Mois d'août 2024

le 1er août	KETTELA Pierre	94 ans
le 1er août	LEROUX Paulette	92 ans
le 21 août	SCHREIBER J-Henri	74 ans
le 22 août	GUTZWILLER Robert	86 ans
le 22 août	SCHOERLIN Joseph	74 ans

Mois de septembre 2024

le 1er septembre	ROSENKRANZ Denise	88 ans
le 3 septembre	HOLLER Rose - Marie	81 ans
le 16 septembre	HARNIST Gabrielle	81 ans
le 18 septembre	MULLER Thérèse	97 ans
le 22 septembre	MESSIOUD Maamar	83 ans
le 23 septembre	KUGELIN Maurice	75 ans
le 30 septembre	GELAS Christiane	80 ans

Mois d'octobre 2024

le 1er octobre	PROBST Marie-Thérèse	76 ans
le 9 octobre	GEIGER Christian	70 ans
le 10 octobre	REY Madeleine	87 ans
le 11 octobre	HEINIS Christiane	84 ans
le 12 octobre	GUSSY Marie-Louise	77 ans
le 13 octobre	MONA Bernard	73 ans
le 13 octobre	SFOGGIA Angela	74 ans
le 17 octobre	HAAS Yvette	72 ans
le 19 octobre	SFOGGIA André	70 ans
le 22 octobre	ACEDO Lucien	80 ans
le 28 octobre	KETTELA Fernande	90 ans
le 30 octobre	KIELWASSER Christine	70 ans
le 31 octobre	UHLIN Roswitha	81 ans

Mois de novembre 2024

le 12 novembre	DREHER Gilbert	88 ans
le 12 novembre	SCHEIDECK Françoise	80 ans
le 20 novembre	WOLF Hubert	70 ans
le 26 novembre	LEBREC Jacques	81 ans

Mois de décembre 2024

le 2 décembre	MULLER André	97 ans
le 3 décembre	HOFFMANN Christophe	70 ans
le 7 décembre	LACHAT Erwin	88 ans
le 11 décembre	WILD René	77 ans
le 14 décembre	MANGOLD Christiane	90 ans
le 24 décembre	STAEAGEMANN Brigitte	85 ans

L'ETAT CIVIL

NAISSANCES

Emma, née le 23 avril 2024, fille de SPECKLIN Thomas et de BISEL Laura

Mert, né le 12 mai 2024, fils de AKSONGUR Ahmet et de YILMAZ Melek

Jordan, né le 21 mai 2024, fils de HEFTI Jorel et de LITZLER Sabrina

Kataleya, née le 6 juin 2024, fille de BECHLER Aurélien de de DENNY Mélanie

Lévi, né le 6 juillet 2024, fils de OESCH Mickaël et de WIEDMER Tania

Toutes nos félicitations aux heureux parents !



MARIAGES

Ils se sont unis à Werentzhouse et nous leur adressons tous nos vœux de bonheur

SCHUELLER Cédric et CONCA Alice, le 1er juin 2024

VONESCH Mathieu et GUTZWILLER Laurie, le 20 juillet 2024

DECES

Mme MULLER Marguerite est décédée le 9 avril 2024 ; elle était âgée de 92 ans

Mme ROTHLI\$BERGER Magdalena est décédée le 20 juillet 2024 ; elle était âgée de 73 ans

Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles .

Les familles/personnes qui ne souhaitent pas figurer sur la liste des événements de l'état civil (naissance-mariage-décès) ou les grands anniversaires sont priées de le signaler au secrétariat de la mairie.

Informations mairie

Consultez notre site : www.werentzhouse.fr et notre page facebook
<https://www.facebook.com/werentzhouse>

CONGES D'ÉTÉ

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 29 juillet au 10 août.

La permanence des élus du lundi de 18 h à 19 h est maintenue tout au long de l'été.

OPERATION BRIOCHES au profit de l'APEI sud Alsace du mardi 10 au samedi 14 septembre. Le produit de cette vente sera entièrement affecté à l'amélioration du cadre de vie des personnes accueillies (handicapés adultes). Merci par avance pour votre accueil.

UNE NOUVELLE APPLICATION A TELECHARGER POUR VOUS INFORMER SUR LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX QUI IMPACTENT VOTRE SANTE (pollution de l'air, de l'eau, pollen, UV, etc...)

<https://recosante.beta.gouv.fr/> ou à télécharger via App Store ou Google Play

FONDS DE SAUVEGARDE DE LA MAISON ALSACIENNE ET DU BATI TRADITIONNEL

Ce fonds est une aide financière de la CEA et un accompagnement technique par des architectes en amont des projets. Il est destiné aux particuliers, collectivités, associations, sans conditions de ressources. Prendre impérativement contact avec la CEA avant le démarrage des travaux

Contact : www.caue-alsace.com ; patrimoine.culturel@alsace.eu

Renseignements : alsace.eu (culture et patrimoine ⇒ aides-et-services ⇒ patrimoine)

OFFRE HAPPY GAZ

Possibilité de subvention pour les installations facturées entre le 1.10.23 et le 31.12.24 dans les bâtiments construits depuis plus de 2 ans et où les compteurs de gaz ont un débit inférieur ou égal à 10 m3/h (installations éligibles : conversion énergie vers une chaudière à très haute performance, conversion autres énergies vers une pompe à chaleur hybride gaz, remplacement ancienne chaudière gaz par une THPE, remplacement ancienne chaudière gaz par une PAC hybride gaz) à installer par un artisan agréé PG.

ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

Toutes les associations de la Comcom Sundgau en ligne ! (patrimoine et environnement, art et culture, sport, loisirs, santé, social et solidarité, éducation et formation, vie locale et citoyenne

www.sundgau-associations.fr

POUR NE PLUS ECORCHER LA PRONONCIATION DES NOMS DES 880 COMMUNES ALSACIENNES !

Vous pouvez accéder à www.alsahopla.fr (accès libre)



The advertisement features the Sundgau logo at the top left. The main text reads: "Vous allez adorer covoiturer sur la route du travail". Below this, a smartphone displays the BlaBlaCar Daily app interface, showing a QR code and the text "Téléchargez l'app BlaBlaCar Daily". To the right of the phone, there are three callout boxes: "Conducteurs, Conductrices", "100€ de Prime Covoiturage*", and "Passagers, Passagères". At the bottom right, it says "Un max de trajets offerts". The BlaBlaCar Daily logo is in the bottom right corner.

CONTRÔLE DES HABITATIONS PENDANT LES VACANCES PAR LA GENDARMERIE

Pour adhérer au dispositif « Opération tranquillité vacances », veuillez passer à la gendarmerie de Ferrette avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

RAMASSAGE DES DEJECTIONS CANINES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Un arrêté municipal a été pris le 18.7.24 ; les détenteurs de chiens devront lors de leur promenade sur la voie publique , être obligatoirement munis de sacs pour récupérer les déjections canines. Il est rappelé que les déjections canines sur la voie publique sont passibles d'une amende de 135 €. Le défaut de sac est passible d'une amende de 35 € maximum



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La commune révisé son plan communal de sauvegarde ; à cet effet, vous trouverez dans ce bulletin un flyer vous incitant à vous inscrire sur le fichier des personnes qui peuvent être utiles lors d'une catastrophe majeure (tremblement de terre, coulées de boues....). Si vous avez une compétence en langues, médicale, si vous possédez du matériel qui peut être mis à disposition, si vous pouvez intervenir (ex : conducteur d'engins....), merci de compléter et renvoyer le formulaire en mairie.

Les personnes vulnérables pressenties seront également destinataires d'un questionnaire en vue de les inscrire sur un fichier des personnes prioritaires. Les personnes non contactées mais qui pensent être concernées sont priées de s'adresser au secrétariat de la mairie.



La page des associations et de l'école



CERCLE DES PROPRIETAIRES D'ALSACE

Cette association peut être contactée sous l'adresse : cerclledesproprietaires@wanadoo.fr—siège à Ranspach le Bas, 12 rue des vignes - site internet : www.cercleproprietaires.com

Le cercle des propriétaires (qui a des permanences à St-Louis, Altkirch, Sierentz) propose des conseils/informations aux propriétaires/bailleurs pour une cotisation annuelle (30 € en 2024)

ACCW

Bonjour à toutes et à tous,

Mon équipe et moi-même vous remercions encore une fois pour votre soutien et votre participation lors d'une manifestation exceptionnelle pour nous : l'inauguration de la zone de détente de notre amour de village !

Vous avez été nombreux à déguster nos frites cuites avec amour par David, Aurélie et Laurent... une soixantaine d'enfants en sont repartis éclatants de couleur de notre stand maquillage tenu par Mélissa et Esther. Une manifestation qui nous laisse de beaux souvenirs et qui prouve aussi l'importance d'une équipe soudée pour mener à bien un projet et la valeur qu'une association a dans un village pour l'animer et regrouper les gens !

En attendant de vous retrouver à **notre prochaine manifestation qui sera le marché de Noël (16 et 17 novembre)** et qui affiche déjà COMPLET, mon équipe et moi-même, vous souhaitons de passer un agréable été plein de fraîcheur, de repos et de convivialité.

A très vite de vous revoir,

Esther PFIFFER, Présidente de l'ACCW.



CONSEIL DE FABRIQUE

Chers amis paroissiens,

Nous pouvons désormais profiter pleinement de notre église repeinte et j'espère que vous avez tous eu l'occasion de venir en profiter. Elle apparaît plus lumineuse et plus resplendissante que jamais. Merci une nouvelle fois à tous les généreux donateurs !

A vos agendas... **notre repas dansant se tiendra le 27 Octobre à la salle polyvalente** avec au menu : potage, un succulent pot au feu et ses crudités mijotés par notre cuisinière Karine. Le tout pour 20€, café compris. 10€ pour les 6-12 ans et gratuit en dessous de 6 ans. Venez nombreux !

Toute l'équipe du conseil de la fabrique vous souhaite de passer un bel été que nous souhaitons ensoleillé !

ACSL (Association Culture, Sport et Loisirs)

Bonjour à toutes et à tous!

Voilà, au moment où nous écrivons ce mot, c'est l'été ! Espérons qu'il reste un peu et qu'il nous offre de belles journées, afin que nous puissions encore profiter de certaines fêtes avec nos amis et nos familles.

Entre-temps, nous avons pu effectuer quelques travaux, réparations et embellissements dans la salle et à l'extérieur.

Avec l'aide de nombreux bénévoles, nous avons à nouveau pu organiser la marche populaire en janvier. Un grand merci à tous, sans vous cela ne serait pas possible ! En remerciement, nous invitons tous les bénévoles à un repas le **vendredi 20 septembre 2024**, l'invitation séparée suivra plus tard.

Nous avons également été très heureux de participer activement à l'inauguration de la zone de loisirs du 2 juin 2024. La chance était avec nous, car le temps n'était pas mauvais du tout et l'ambiance excellente. Ce fut une journée réussie.

Comme autre événement, nous organiserons à nouveau le **Spaeckowa, samedi 19 octobre 2024**.

Nous nous réjouissons de vous accueillir et de passer une soirée festive et conviviale.

Toute l'équipe vous souhaite un bel été ; profitez de vos vacances sans doute bien méritées. Nous espérons vous retrouver en pleine forme et en bonne santé.

A bientôt ! **Le comité de l'ACSL**

La famille Lachat souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé pour l'organisation de nos journées portes ouvertes : merci à notre famille, Sund'Go'Thai, l'équipe de Wimmer, les pâtisseries, Mme Grimler ainsi que Joanna et Jérôme, grâce à vous ce fut une journée magnifique.

Merci à tous les visiteurs pour votre présence et votre soutien !

Nous avons d'ores et déjà hâte de vous retrouver **le dimanche 29 juin 2025 pour une nouvelle édition des Journées du Patrimoine des Pays et des Moulins !**



Journée du patrimoine des
Pays et des moulins du
23 juin 2024



AU FIL DES JOURS

MARCHE AUX FLAMBEAUX DE LA ST VALENTIN



VISITE DE LA FORET A L'ATTENTION DES ELUS, DU PERSONNEL ET DES ACHETEURS DE BOIS



JOURNEE CITOYENNE DU MOIS DU 25 MAI



INAUGURATION DE LA ZONE DE LOISIRS DU 2 JUIN

